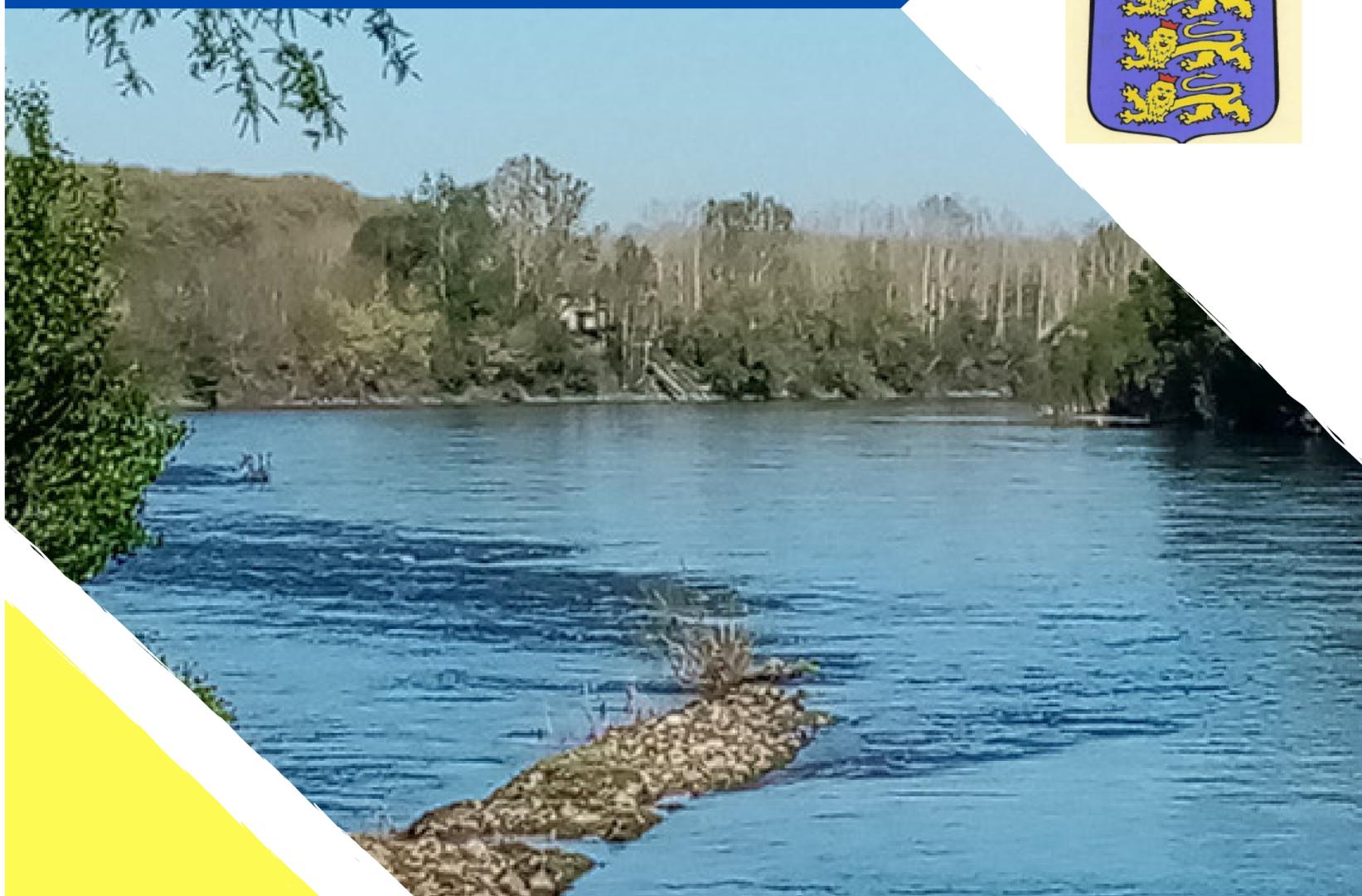


Caumont Sur Garonne



Bulletin Municipal

N°48

Loü petit' Caumontais

Votre Mairie est ouverte :

Lundi, Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Mardi, Jeudi de 13h30 à 17h

Mercredi fermé



Edito du Maire

Chères Caumontaises,
Chers Caumontais,

Ce nouveau numéro du Petit Caumontais marque l'été, les vacances estivales et un retour à la « vie normale », même si nos manifestations ne sont pas toutes au rendez-vous, l'actualité nous permet de vous informer et de vous proposer des idées.

Dans ce numéro, nous vous présentons l'action municipale en faveur de l'environnement, de la protection de la nature et du cadre de vie. Grâce à vous, au fleurissement de nos espaces verts, notre commune est bien entretenue, nous nous attachons aussi au respect de la nature.

Je profite de cet édito pour vous rendre attentifs et à veiller à votre sécurité. Nous sommes heureux de pouvoir à nouveau, accueillir dans nos structures municipales des locations pour des manifestations.

Pour cette nouvelle année, restons positifs dans un contexte plus qu'incertain, dans ces moments de crise sociale et de tension où il faudra retrouver les voies d'un dialogue apaisé, dans l'espoir d'une année solidaire, d'une année d'optimisme en faisant confiance aux lendemains.

Ce bulletin municipal, comme tous les ans, fait le point sur le budget, la crise énergétique et l'inflation galopante que nous connaissons placent les collectivités dans une situation elle aussi inédite : explosion des dépenses dont nous ne maîtrisons pas la trajectoire d'augmentation, ressources stagnantes.

Le cocktail est redoutable et porte en lui de sombres nuages ; vous l'avez compris, nous entrons dans le temps des vaches maigres pour une durée que nous ne connaissons pas.

Je souhaite à tous les écoliers, aux parents d'élèves, aux enseignantes et au personnel des écoles et périscolaire, après de bonnes vacances, une très bonne rentrée pour 2023/2024. 144 enfants sont scolarisés dans le RPI :

- 3 classes pour Caumont avec un effectif d'environ 80 enfants
- 3 classes à Sainte Marthe pour un effectif d'environ 64 enfants

Merci aux enseignants pour leur participation avec les enfants à la commémoration du 8 mai ainsi qu'à Mireille qui est là pour chanter la Marseillaise avec eux.

Pour que vos projets, nos projets se réalisent sous les meilleurs auspices, restons vigilants et prenons soin les uns des autres.

Bonne lecture

Le Maire
Pierre Imbert



LES ECHOS DU CONSEIL



Séance du 28/10/2022

VGA : GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines) 2023

Renouvellement de la convention GEPU et définition de l'enveloppe de la commune de Caumont pour 2023. (Le GEPU ne prend pas en charge l'entretien des fossés, mais uniquement les canalisations ce qui pour nous semble être l'aqueduc). Après en avoir délibéré, les élus votent la somme de 100 € pour 2023.

Convention RGPD

Adoption à l'unanimité de la convention RGPD (réglementation générale de la protection des données).

Contrat Groupe assurance statutaire :

Compte-tenu du bilan dressé depuis le COVID (explosion du taux d'absence au travail, évolution des arrêts longs), le groupe SIACI a adressé un courrier de résiliation de contrat à titre conservatoire, afin de renégocier le contrat. Le CDG 47 a été chargé des négociations qui ont abouti au maintien de la franchise de 25 % sur le remboursement des Indemnités Journalières et une hausse du taux de 12 %. La cotisation 2023 serait d'environ 9 500 € contre 8 414 € en 2022. Les élus acceptent les nouvelles conditions.

Nouvelle convention CONSIL 47

Le CDG47 a dénoncé, à compter du 1er janvier 2023, la convention que nous avons avec le CONSIL 47 pour déséquilibre financier. Pour notre commune le montant annuel s'élèverait à 960 € (au lieu de 585 €). Compte-tenu du fait que depuis notre adhésion, nous avons peu sollicité le CONSIL, les élus décident de ne pas adhérer à la nouvelle convention, jugée trop onéreuse. En cas de besoin, la commune aurait recours à la prestation sur devis.

Convention accompagnement numérique

Révision de la convention numérique par le CDG 47 (assistance des logiciels métiers, hotline, réalisation de supports et de journées d'informations, mise en place d'un outil de gestion de tickets et augmentation de moyens humains) : forfait pour 2023 augmenté de 200 €, et ateliers pratiques payants à raison de 100 € la ½ journée et 150 € la journée. Les élus acceptent les termes de la nouvelle convention.

Eclairage public :

Afin de temporiser les dépenses d'énergie, vote à l'unanimité de l'extinction de l'éclairage public de 22 h à 06 h du matin.

PLU :

Modification simplifiée n°2 stoppée par l'avis de la MRAe qui demande une évaluation environnementale. Recours gracieux déposé avec l'aide d'Emilie DA ROS de VGA.

CONVIVIO :

Le traiteur a alerté de l'augmentation fulgurante des denrées alimentaires et du gas-oil. Une réévaluation du montant du repas effectuée à compter du 01/11, Pas d'impact sur le prix de revente aux parents

Questions diverses :

Redécoupage géographique des tournées de distribution du courrier à partir du 18 octobre 2022, horaires de distribution retardés.

Demande de subvention pour voyage scolaire à Paris des élèves de 3ème du collège du Mas d'Agenais, impossible à octroyer car plus de crédit sur la ligne concernée.

Réunion avec VNF le 14 novembre sur l'aire de camping-car pour la coupe des platanes morts.

Séance du 12/12/2022

Reversement de la taxe d'aménagement sur la ZAE

Commune non concernée car nous n'avons pas de ZAE, cependant délibération acceptée à l'unanimité concernant la répartition :

Communes membres de VGA : 20% du produit perçu sur les ZAE

VGA : 80 % du produit perçu par chaque commune

Péréquation sur le foncier bâti économique

Toujours non concerné mais nécessité de délibérer. Les élus acceptent (10 voix pour et 2 abstentions) le principe du reversement conventionnel à VGA, du produit du foncier bâti économique perçu par les communes sur l'ensemble des zones d'activités existantes et à venir.

Acceptation à l'unanimité du transfert à la commune par l'AFR du chemin de Baloy.

Séance du 09/01/2023

Maintien des tarifs de location des salles à l'identique.

Convention Alerte Inondation Everyone :

Réception d'un avenant à la convention Alerte Inondation existante.

Revalorisation de participations au-delà des 3 premières alertes (0.90 €) : chaque alerte supplémentaire sera facturée 0.33 € par habitant.

Devis tables et chaises :

Achat de 50 chaises. Une caution de 200 € sera déposée avant le prêt des chaises et rendue à la remise du matériel après vérification du bon état.

Séance du 03/02/2023

PLU : modification simplifiée n°2 :

Mise à disposition du dossier au public du 16/02 au 17/03/2023 pendant les heures d'ouverture de la mairie. Un registre permettra au public de formuler des observations.

Application du bouclier tarifaire et de l'amortissement électrique 2023 :

blocage de la hausse des prix de l'électricité du 01/02/23 au 31/12/23 à 15% et prise en charge d'une partie de l'augmentation du coût de l'électricité du 01/01/23 au 31/12/23 pour l'amortisseur électrique. Perception de 50 % de la prime « soutien à l'inflation » (4 546 €). L'autre partie devrait être versée au printemps.



Flashez le QR Code pour accéder au site de la commune
vous y trouverez les comptes rendus

Séance du 17/03/2023

Compte administratif et compte de gestion 2022 (voir détail page...)

Personnel communal

- Remplacement d'un agent à partir du 24 mars 2023 parti pour une disponibilité de 1 an. Son remplacement sur les postes d'adjoint administratif et d'adjoint technique est pourvu par la création de 2 postes de droit public occasionnel :

- L'un en qualité d'adjoint administratif à temps non complet 21 h
- l'autre en qualité d'adjoint technique à temps non complet 14h. Deux contrats seront initiés du 1er avril au 31 août. Les élus acceptent à l'unanimité.

Examen des horaires :

Nouveaux horaires de La Poste :

- 8h30 à 12h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Accueil du public les lundis et vendredis de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et les mardis et jeudis de 13h30 à 17 h.

Rapport des actions menées suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

En 2021 la Cour Régionale des Comptes a opéré un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de 2016 à 2020. La CRC avait établi un rapport d'observations.

Selon la procédure, il convient d'établir dans un délai d'un an, un rapport des actions menées par la commune, suite à ce rapport d'observations :

- Lors du vote du Budget primitif 2022, une provision pour risque a été constituée aux articles 6815 et 15182
 - La réalisation de l'inventaire communal est en cours
 - L'actualisation de la convention relative aux modalités de fonctionnement du RPI avec Ste Marthe est en cours de réalisation.
- Les élus valident le rapport des actions menées suite au rapport de la CRC.



VIE MUNICIPALE

CHANTIER DES ELUS

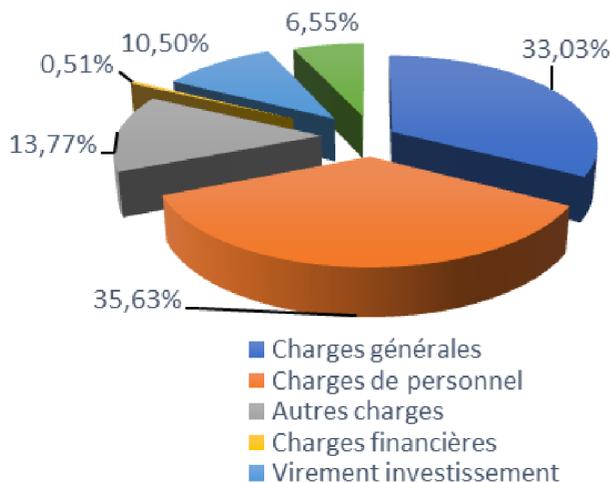
Samedi 26 mars, les élus se sont réunis afin de préparer la mise en place d'un portail à l'entrée de la mairie. Les fondations ont été creusées le matin et l'après-midi, elles ont été coulées par les élus présents dans la bonne humeur. La mise en place d'un portail permettra notamment de sécuriser les lieux lors des locations de la salle du foyer rural.



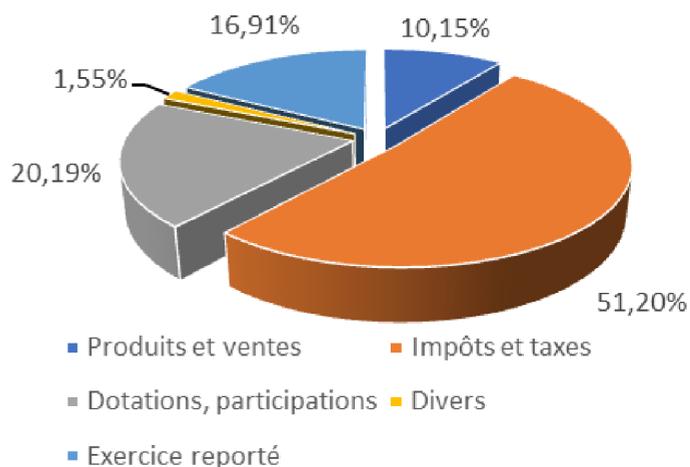
Budget 2023

Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 595 146 €

Dépenses

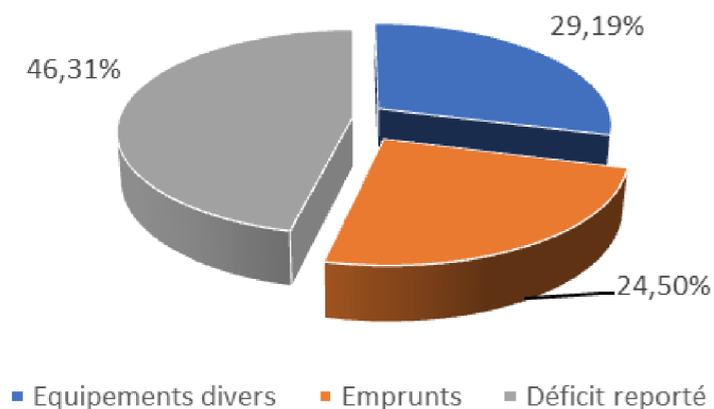


Recettes

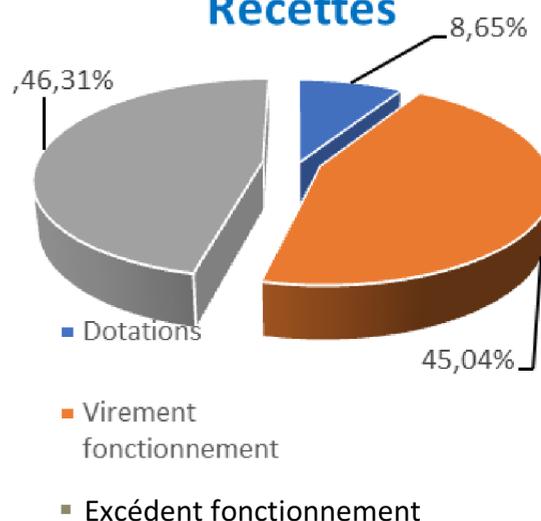


Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 138 761 €

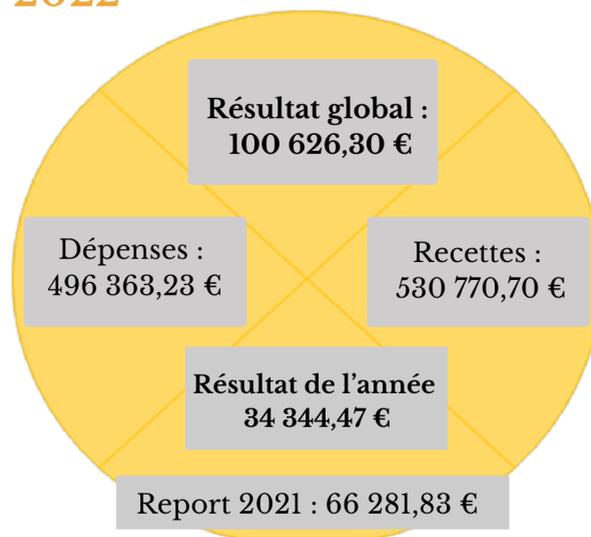
Dépenses



Recettes



Compte administratif 2022



Les Nouvelles de l'école

Des nouvelles de l'école

Les élèves de l'école ont fêté le vendredi 7 avril les 100 jours d'école en réalisant des défis autour du nombre 100 par groupes, toutes classes confondues.

L'après-midi, ils se sont retrouvés déguisés pour le traditionnel défilé dans les rues du village précédés par M. Carnaval dont le jugement et la condamnation ont eu lieu en fin d'après-midi.

Pour terminer un goûter a été offert par l'APE aux enfants.

Défi des 100 jours réussi ! Prêts pour aller défiler !



Vendredi 12 mai en soirée, pour terminer le projet autour des contes qui se sera prolongé tout au long de l'année scolaire (lecture de contes, venue d'une conteuse en janvier, écriture de contes et mise en voix), l'équipe enseignante propose aux parents de venir écouter leurs enfants conter ou lire des histoires puis assister à la représentation d'une conteuse professionnelle. Le moment se veut convivial autour d'une buvette mise en place par l'APE.

L'année scolaire se terminera par un spectacle et un repas le vendredi 23 juin.

Nous remercions la municipalité, l'APE et l'ensemble des parents pour leur aide tout au long de l'année scolaire.

Les enseignantes





VIE MUNICIPALE

ON PARLE DE NOUS...

Extrait article paru dans le Camping-Car Magazine du mois de mai 2023 N° 362

« Une halte idéale et appréciable, notamment pour les pêcheurs. Bien placée, l'aire de ce petit village, totalement gratuite, hormis pour avoir accès à l'eau et à l'électricité, contre 2 €, est en effet considérée comme un petit coin de paradis par ceux qui aiment aller jouer de l'hameçon, mais aussi les autres. Et les raisons sont faciles à comprendre. L'endroit est en effet, féérique et bucolique à souhait et la possibilité de pêche est double. Le canal latéral à la Garonne est le premier spot, puisqu'il est accessible dès que vous sortez du véhicule, et la Garonne, un petit peu plus loin, ne manque pas d'atouts non plus ».



INFOS PRATIQUES

DEJECTIONS CANINES

Environ 30 % de Français sont propriétaires d'au moins un chien, ce qui représente une population canine de plusieurs millions d'individus. Si ces animaux de compagnie sont acceptés dans de nombreux endroits, leurs crottes le sont moins, surtout lorsqu'elles se retrouvent sur le trottoir ou dans les espaces publics. Certains n'ont pas le réflexe de ramasser leurs déjections. Régulièrement les habitants se plaignent.

Ce que dit la loi sur les déjections canines :

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

Toutefois, les déjections de votre chien sont autorisées dans les caniveaux à condition que ceux-ci ne se trouvent pas à l'intérieur d'un passage pour piétons et que les déjections soient par la suite ramassées. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts. Par ailleurs, le caca de chien favorise la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

<p>Des gestes simples !</p>		<p>Je taille mes haies régulièrement</p>	<p>En voiture, je roule cool</p>		
<p>Je pratique le tri sélectif en utilisant les bons conteneurs</p>	<p>La nuit, je baisse le son</p>		<p>Je tiens mon chien en laisse</p>	<p>Je ne laisse pas les déjections de mon chien sur les trottoirs</p>	<p>Je bricole et je tonds ma pelouse aux heures autorisées</p>
	<p>J'utilise les toilettes publiques</p>	<p>Je respecte la réglementation sur les chiens dangereux</p>			<p>J'amène mes déchets encombrants à la déchèterie Je ne les dépose pas au pied des conteneurs !</p>



NUISANCES SONORES

À l'arrivée des beaux jours, la vie à l'extérieur reprend. Les activités se multiplient et créent parfois des désagréments.

Les sources sont multiples et génèrent des bruits inutiles :

- Cris d'animaux (abolements)
- Appareils de diffusion de son trop forts
- Outils de bricolage, jardinage, appareils électroménagers
- Fêtes familiales
- Bruit gênant par un véhicule à moteur (pot d'échappement)



En tant qu'auteurs de bruits, mettez-vous toujours à la place de ceux qui ont à subir vos nuisances. Prévenez votre voisinage par respect et courtoisie. Lorsqu'il y a une gêne, privilégiez la communication et parlez-en calmement avec votre voisin. Si celui-ci ne prend aucune disposition pour remédier à la situation, contactez la gendarmerie.

En Lot et Garonne, l'arrêté préfectoral N° 2015 - 013 - 002, article 10, précise les horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou de jardinage :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00**

Pour rappel, également, les motos, quads ou tout engin à moteur sont strictement interdits dans la forêt ainsi que sur la voie verte, sous peine d'amende.



INFO AGGLO REDUCTION DES DECHETS Biodéchets, à vos marques, prêts, compostez !

À partir du 1er janvier 2024, nous avons l'obligation de trier nos déchets biodégradables.

L'Agglomération vous accompagne dans ce changement vers le compostage : une pratique simple qui vous permettra de réduire d'un tiers vos ordures ménagères.

Un composteur rien que pour vous...

Vous avez un petit bout de jardin ? N'hésitez pas à vous procurer votre propre composteur.

L'agglomération vous en propose à petit prix : 15 et 30 euros selon le modèle choisi.

Offerts avec l'achat : une formation complète et un bio-seau pour apporter vos biodéchets. Vous pourrez ainsi récupérer votre propre engrais naturel pour nourrir votre potager ou vos plantes d'intérieur.

Réservations par mail à tri@vg-agglo.com

...ou à partager entre voisins

Un vaste programme de compostage partagé a été lancé sur le Val de Garonne, avec déjà 10 communes équipées de sites de compostage partagé. L'objectif : permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer à cette démarche vertueuse, même en appartement. D'ici 2025, de nombreux sites seront installés en concertation avec les communes

BON À SAVOIR : le burger du compostage

Une petite astuce pour réussir son compostage à tous les coups !

Il suffit d'alterner couches de matières humides (déchets alimentaires, restes de repas) et couches de matières sèches (tontes et feuilles séchées, branches broyées, copeaux de bois etc.). En 6 mois, vous obtenez un compost de qualité, en veillant à remuer régulièrement le haut de votre compost et en l'arrosant si besoin.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Découvrez toutes les bonnes astuces de notre maître composteur en vidéo sur vg-agglo.com

Une question ? Contactez-nous ! : www.vg-agglo.com, tri@vg-agglo.com / 05 53 64 40 46





RESEAU EVALYS MOBILITES

LES SERVICES EVALYS :



- 3 lignes urbaines à Marmande
- 1 ligne à Tonneins
- 1 navette gratuite Marmande centre-ville en accès libre et sans point d'arrêt prédéfini. Elle fonctionne de 7h15 à 13h30 et de 15h00 à 19h30 du lundi au samedi (hors jours fériés) avec un passage toutes les 20 mn. Cette navette effectue une boucle continue dans le centre-ville.
- TAD (transport à la demande) Ce service permet de se déplacer sur toutes les communes de l'Agglo, mais n'est déclenché que sur réservation au plus tard la veille avant 15h.
- Navette express gare : 2 lignes le matin et 2 le soir qui assurent la synchronisation avec les TER des gares de Marmande et Tonneins. Elle permet l'arrivée à la gare avant 9h et le soir départ des gares après 17h30. Plusieurs lignes existent dont une qui part du Mas d'Agenais et passe par Caumont sur Garonne.
- Transport Handivalys qui permet la prise en charge de la personne handicapée devant chez elle.
- 55 lignes de transports scolaires
- Location de vélos électriques au mois, trimestre, année : 1 € par jour environ

Les billets sont en vente :

- Dans les offices de tourisme de Marmande et Tonneins,
- Sur la boutique en ligne ou à bord des véhicules
- Auprès des chauffeurs (pour les tickets unité ou à la journée).

Pour tout renseignement contactez :

Informations et réservations
 au 05 64 63 00 47
contact@evalys-mobilités.fr
www.evalys-mobilités.fr
[facebook@Evalysmobilités](https://www.facebook.com/Evalysmobilités)



LA VIE ASSOCIATIVE



L'ADMR, un réseau de proximité au cœur des territoires

Nous proposons de nombreux services et soins aux séniors, accompagnement du handicap, entretien de la maison et garde d'enfant.

Pour toute question ou besoin d'informations sur nos services, vous pouvez prendre contact avec notre association.

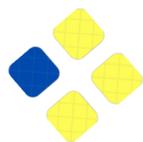
Horaires et jours d'ouvertures :
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h
 05.53.93.92.97
asso.caumont@fede47.admr.org

**50% des sommes versées à
 L'ADMR font l'objet d'un
 crédit ou réduction d'impôt.**



Pour tout public nous intervenons avec prise en charge de votre caisse de retraite, complémentaire santé en cas de sortie d'hospitalisation, ticket Cēsu préfinancé etc..., et sans prise en charge en prestataire direct

Les personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou dont l'état de santé nécessite une surveillance constante, peuvent faire une demande d'APA (allocation personnalisée d'autonomie) auprès du conseil départemental, le dossier est à retirer au secrétariat de la mairie de votre domicile.



LA VIE ASSOCIATIVE

La Rampe proposera le **17 Juin** (l'horaire de représentation sera communiqué ultérieurement) une représentation des "Rampinoux"; enfants de l'atelier théâtre à la salle des fêtes de Caumont.

Mardi 11 Juillet aura lieu la dernière représentation de la "saison" dans la cour de l'école de Cocumont.

La tournée de "tout bascule" reprendra pour la troisième et dernière saison, le 30 septembre à Tonneins. En parallèle, les comédiens de la Rampe vont débiter le travail de la nouvelle pièce. Le titre de cette dernière et sa date de lancement seront communiqués lors du prochain bulletin ! Bel été à tous.

Sébastien Laffargue.
Président



LARAMPECAUMONTAISE



L'APE Caumont/Ste Marthe poursuit ses actions avec les prochaines actions de la Tombola et de la Kermesse du 23 Juin 2023.

Cette année l'APE a financé :

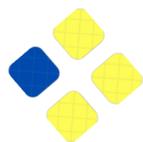
- La venue du Père Noël avec sa hotte remplie de cadeaux (jeux de société, cordes à sauter, Légo, tracteur, dinette, ballons...)
- Le spectacle de Noël pour tout le RPI
- Le goûter de Noël (Ste Marthe)
- Le petit déjeuner de Noël (Caumont)
- Le goûter du Carnaval (Caumont et Ste Marthe)
- La sortie scolaire de Caumont au Château de Duras
- La sortie scolaire de Ste Marthe à Sauméjan

Nous remercions également tous les parents et leur entourage pour être venus faire la fête avec les enfants lors du Carnaval !

L'APE est toujours ouverte aux personnes qui sont disponibles même occasionnellement ou juste 1h ou 2h, car par manque de bénévoles nous ne pouvons pas organiser de buvette ou de repas lors des manifestations...

Contact : Facebook : APE Caumont Ste Marthe
Mail : ape.caumont.ste.marthe@gmail.com





LA VIE ASSOCIATIVE

QUELQUES INFOS DU DEUCH CAUMONT CLUB



Réalisé :

18 décembre : Ronde des crèches dans le Gers

1er avril : retour des ateliers mécaniques

16 avril : sortie à Castets-en-Dorthes

14 mai : Sortie à La Roque Gageac



A venir :

2 Juillet : Balade dans le Gers (visite d'un moulin et d'une écluse)

23 juillet : Sortie à Monbahus

19/20 aout : Participation au rassemblement du 32Deuch à St Clar

Et enfin, notre rassemblement annuel aura lieu le 10 juin à Caumont

ET DE LA DYNAMIQUE CAUMONTAISE



Quelques petites nouvelles de notre association.

Trente personnes participent régulièrement soit à la marche soit à la gym.

Notre activité se clôturera début juillet par un repas convivial, avant la reprise mi- septembre comme de coutume.

La présidente

CAUMONT & SON HISTOIRE

L'association Caumont et son Histoire a organisé le samedi 15 avril, une opération canal propre. Dans ce cadre, 18 personnes ont participé à cette opération. Rendez-vous a été donné à 9h30, les groupes sont partis de la halte nautique et se sont répartis la tâche, que ce soit vers Fourques ou vers le Mas d'Agenais. De la ferraille, des bouteilles, des canettes, du plastique, du papier ont été ôtés à la nature et déposés dans les containers appropriés.

Le 3 mai, les membres de l'association ont participé à une corvée de nettoyage du site de la maison du patrimoine. La maison, le four, les abords ont été nettoyés dans la bonne humeur.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de pays et des moulins, le dimanche 25 juin une journée sera organisée autour la maison du patrimoine sous la forme d'un « bistrot de campagne » au cœur du village. Les membres de l'association vous proposent :

- Buvette toute la journée
- Four à bois en activité avec cuisson de croissants et de pains le matin
- Repas « tiré du sac » ouvert à tous sous chapiteau avec barbecue à disposition pour le repas
- Exposition sur le patrimoine et l'histoire du village

Les joueurs de belote seront les bienvenus.

Un Pique-nique aura lieu également le samedi 29 juillet au bord du canal et sera ouvert à tous.

Enfin comme chaque année, le rassemblement des véhicules anciens aura lieu le 24 septembre.



NOUS RESTONS A VOTRE ECOUTE

Secrétariat de la Mairie

☎ 05 53 93 64 08

📅 Lundi, Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et Mardi, Jeudi 13h30 à 17h
Mercredi fermé

✉ communedecaumont-47@wanadoo.fr

🌐 www.caumont-sur-garonne.fr



Agence Postale

☎ 05 53 93 64 00

📅 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30
Fermée le **mercredi et le samedi**



Agenda 2023

- 10 et 11 juin - Rassemblement des "Deuch Caumont Club"
- 17 juin - "Rampinous" spectacle de l'école de théâtre de La Rampe.
- 23 juin - Kermesse de l'école
- 25 juin - Caumont et son Histoire: "Journée bistrot de Campagne"
- 24 septembre - Caumont et son Histoire Rassemblement de véhicules anciens

RÉOUVERTURE DE LA GUINGUETTE



le 17 juin 2023

COMMEMORATION DU 08/05/2023

A l'occasion de cette commémoration, Monsieur le Maire et son conseil municipal ont accueilli Madame Hélène Laporte, députée de notre circonscription. Etaient également présents, le corps des sapeurs-pompiers du Mas d'Agenais, des élèves de l'école de Caumont accompagnés de leur enseignante, les porte-drapeaux ainsi que la population pour célébrer le 78ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945. Deux gerbes ont été déposées par Madame Laporte et Monsieur le Maire. A la fin de la cérémonie, Madame Mireille RAYNE a interprété la Marseillaise reprise en cœur par les enfants et la population présente.

